

## Compte-rendu : CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le cinq septembre, les membres du Conseil Municipal de Damprichard se sont réunis sur convocation du 29 août 2016 par le Maire, Monsieur Anthony MÉRIQUE.

**Monsieur Le Maire a déclaré la séance ouverte.**

**Présents** : Michel BOBILLIER, Alexandra CABOCEL, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Jacqueline DELAVELLE, Chantal DUBOC, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, Frédérique FLEURY, André GARRESSUS, Virginie GARRET, Alfonso HEREDIA, Jean-Pierre JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL.

**Secrétaire de séance** : Madame Frédérique FLEURY

Le PV de la séance du 4 juillet 2016 est adopté sans observation.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée du décès de Monsieur Henri JACOULOT, frère de Jean-Pierre, 2<sup>ème</sup> Adjoint, et présente de sincères condoléances au nom de tout le Conseil Municipal.

### **I Finances** :

#### **Décision N°4/2016**

Le Maire décide de réaliser l'encaissement correspondant au remboursement de GROUPAMA suite au sinistre sur un potelet pour la somme de 265.00 euros.

#### **Décision N°5/2016**

Le Maire décide de notifier le marché de réfection de la toiture du presbytère sur avis de la commission MAPA, à la SARL FMAC Fleury de Damprichard pour un montant de 39 018,00 € HT. La ferblanterie sera réalisée par Dominique HOLUP en sous-traitance.

#### **Décision modificative N°2/2016**

Par arrêté préfectoral N° PREFECTURE-DRCT-BCBD-20160809-004 du 9 août 2016 portant contribution au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2016, le montant prélevé pour Damprichard s'élève à 20 185,00 euros. Il y a lieu de prendre une décision modificative pour couvrir ce prélèvement (15 000,00 euros budgétisés au BP).

Le Maire propose d'augmenter les crédits de 5 185.00 euros du compte 73925 (FPIC) et de diminuer le compte 022 (dépenses imprévues) pour la même somme.

L'assemblée vote à l'unanimité la décision N°2/2016 susmentionnée.

## **Reversement par le SYDED d'une fraction de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) : Délibération N° 15.09**

Le Comité Syndical du SYDED, lors de sa séance du 27 juin 2016, a délibéré pour prendre les décisions suivantes :

- ▶ Appliquer à la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité perçue en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le coefficient multiplicateur de six (6) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, sur le territoire de ses communes membres, dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure ou égale à 2 000 habitants ;
- ▶ Reverser à toutes ses communes membres en lieu et place desquelles il perçoit la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE), une fraction égale à 35% du montant de taxe perçue sur leur territoire respectif, sous réserve que ces communes prennent une délibération concordante à la présente avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016 pour application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Considérant les décisions du SYDED et conformément aux dispositions prévues au dernier alinéa de l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ▶ *D'accepter le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 35% du montant de Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;*
- ▶ *De donner délégation au Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

## **II Urbanisme :**

### **DPU**

La Commune n'entend pas faire valoir son droit de préemption urbain pour les immeubles sur les parcelles cadastrées :

- AD N° 295 - Au Village pour une surface de 1 are 47 ca à Monsieur David FREZARD.
- AE N° 18, Place du 3<sup>ème</sup> Tirailleurs Algériens et AE N° 19, Au Village pour une contenance respective de 1 are 90 ca et 3 ares 45 ca à Monsieur Romain CARRE et Madame Orlane BOSQUET.
- AB 19, Rue du Stade pour une surface de 5 ares 41 ca à Monsieur Faïcel GAROUI. Monsieur Le Maire informe que le compromis de vente signé avec Monsieur GAROUI est rompu et qu'un nouveau compromis est déjà signé avec une autre personne.

### **Projet d'aménagement et de développement durable : PADD**

Un PADD a été présenté le 30 août 2016 par le cabinet Initiative à la commission urbanisme en présence d'un représentant :

- de l'Agence Régionale de la Santé (ARS)
- de la Chambre d'Agriculture
- de la Direction Départementale du Territoire (DDT)
- de l'Agence Foncière du Doubs
- du Pays Horloger

### **III Bâtiments :**

#### **Presbytère :**

Monsieur André GARRESSUS explique qu'une porte nouvelle à l'entrée du périscolaire sera installée par l'entreprise FRISETTI du Russey et l'accessibilité handicapée attenante sera réalisée par l'entreprise SIMONIN-PAGNOT de Damprichard.

#### **Ecole maternelle :**

Une nouvelle porte d'entrée pour l'accès aux appartements situés à l'étage à l'école maternelle sera installée par l'entreprise FRISETTI.

### **IV Voirie :**

Monsieur Le Maire donne l'état d'avancement des travaux de voirie rue de l'Industrie et rue Général Farine. Une réunion est programmée mardi 6/09/2016 à 15 heures sur place.

### **V INTERCOMMUNALITE :**

#### **Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIVU : délibération N°14.09**

Conformément à l'article L 2224-5 du Code des Collectivités Territoriales, il y a lieu de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIVU.

Ce rapport relatif à l'exercice 2015 est présenté par Le Maire.

Après présentation de ce rapport, qui est public et permet d'informer les usagers du service, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité ce rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable relatif à l'exercice 2015.

#### **Compte-rendu du SIAS du 16/06/2016**

Madame Chantal DUBOC donne lecture du compte-rendu du SIAS du 16/06/2016.

### **VI AFFAIRES DIVERSES**

#### **Projet éducatif territorial : PEDT**

Monsieur Jean-Pierre JACOULOT donne lecture du courrier de l'Inspecteur d'Académie en date du 11/07/2016 pour la mise en œuvre d'un PEDT. La commune renouvelle son choix de ne pas mettre en place de PEDT comme pour l'année scolaire écoulée.

#### **Ecole Numérique**

Madame Chantal DUBOC présente des devis pour l'acquisition d'une classe mobile numérique (tablettes dans une valise avec ordinateur portable pour l'instituteur) et pour l'achat d'un tableau numérique. Une analyse financière sera présentée au prochain conseil.

### **Eclairage public**

Monsieur Anthony MERIQUE rend compte à l'assemblée d'un diagnostic relatif à l'éclairage public réalisé par le SYDED ; une convention pour une assistance à maîtrise d'ouvrage sera proposée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10 minutes.